ES398:Mise en page 1 28/11/2013 17:17 Page 1

L'ÉCOLE Syndicaliste

Snudi FO la force syndicale

MENSUEL DU SNUDI-FO - Pages spéciales du numéro 183 du Syndicaliste Indépendant - n°398 - novembre 2013

Editorial

12 février, 14 novembre, 5 décembre… par vagues successives, l'exigence d'abrogation du décret du 24 janvier s'impose !

Depuis des mois, Force Ouvrière explique que le décret du 24 janvier en territorialisant l'école est destructeur du statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et de leurs garanties statutaires. Depuis des mois, le rejet de ce décret ne cesse de s'amplifier chez le enseignants, les personnels territoriaux, les parents, les élus… Le 14 novembre, les enseignants étaient massivement en grève pour signifier leur refus catégorique de ce décret.

La preuve est faite :
le décret du 24 janvier c'est la destruction du statut

Pour faciliter des organisations de semaines différentes selon le PEdT de chaque commune prévu par le décret du 24 janvier, le ministre prétend annualiser les obligations de services des titulaires-remplaçants et des collègues affectés sur des postes fractionnées. Les enseignants devraient donc faire les frais des conséquences du décret du 24 janvier qu'ils rejettent. En Seine-Saint-Denis, il s'est déjà heurté au refus du SNUDI-FO, CGT, SUD et du SNUipp-FSU qui ont contraint le DASEN à renoncer.
Annualiser le service d'enseignement des titulaires-remplaçants et des collègues sur postes fractionnés, c'est accepter que les enseignants puissent faire plus de 24 heures d'enseignement par semaine.
Le ministre croit-il que les enseignants ne travaillent pas encore suffisamment ? Croit-il que l'on peut faire sérieusement, efficacement, dignement plus de 24 heures de classe dans la même semaine ?
Aujourd'hui les remplaçants et les postes fractionnés et demain…à qui le tour ?

Les enseignants n'en veulent pas,
ils l'ont exprimé avec force le 14 novembre

Personne ne peut s'y tromper. Les rythmes scolaires sont pour le ministre le cheval de Troie pour remettre en cause nos garanties statutaires qui garantissent nos conditions de travail. Les enseignants n'en veulent pas, ils l'ont exprimé avec force le 14 novembre.

FO, CGT, SUD enseignants et territoriaux
appellent à la grève le 5 décembre, pour l'abrogation
le SNUipp-FSU rejoint le mouvement pour la suspension

Après la grève du 14 novembre, le SNUipp-FSU appelle à la grève le 5 décembre pour *« l'ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret »*.
Les Fédérations FO, CGT, SUD enseignants et territoriaux appellent à la grève le 5 décembre pour l'abrogation du décret du 24 janvier, pour que son application soit immédiatement suspendue.
A l'heure où nous écrivons, la grève du 5 décembre s'organise méthodiquement école par école, circonscription par circonscription, en réaffirmant la revendication. C'est la méthode du 14 novembre, c'est la seule qui vaille. C'est la méthode de l'indépendance syndicale.

Le ministre isolé ose déclarer « *ce mouvement n'est pas juste* »
Le ministre, isolé, ose déclarer au soir du 20 novembre : *« Je trouve que ce n'est pas juste, je trouve qu'à un moment il faut faire attention... Je sais que j'ai demandé aux enseignants beaucoup avec la réforme du temps scolaire (…). Alors je veux réconcilier l'école et la Nation, et j'ai besoin aussi de l'aide des professeurs... Ce mouvement n'est pas juste. Et je dis aux enseignants, faisons attention, oeuvrons ensemble ».*

La justice et la légitimé sont du côté
des enseignants, des territoriaux, des parents…

Si le ministre veut « *réconcilier l'école et la Nation* », il doit entendre la voix des enseignants, des personnels territoriaux, des parents, des élus et abroger le décret du 24 janvier.
Sinon, il n'y a pas d'autre issue que de mettre en discussion dans toutes les réunions d'école, de circonscription, dans les réunions intersyndicales la poursuite de la grève et le blocage des écoles.

Montreuil, le 28 novembre 2013
Norbert Trichard
Secrétaire général

... et sur internet
www.fo-snudi.fr

SUSPENSION IMMÉDIATE DE LA RÉFORME, ABROGATION DU DÉCRET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES !

LE DÉCRET NE TIENT PLUS QU'À UN FIL

GRÈVE NATIONALE JEUDI 5 DÉCEMBRE

à l'appel des fédérations de l'Education nationale
FNEC FP-FO, CGT Educ'action et SUD Education
et des fédérations des personnels territoriaux
FO, CGT et SUD
Le SNUipp-FSU appelle également...

Sommaire

pages 2-3 - Rythmes scolaires
- Grève du 5 décembre

pages 4 - 50 % des personnels en grève le 14 novembre

page 5 - Groupes de travail ministériels

page 6 - Actualités administratives

page 7 - Droit à mutation
- Droit syndical

page 8 - Maintien de classe
- Elections 2014

SNUDI-FORCE OUVRIERE
Syndicat National des Instituteurs et Professeurs des Ecoles